



Syndicat Autonome UNSA

des personnels de la Ville, du département de Paris et des services annexes

CTP DAC du 10 juin 2011

Intervention de l'UNSA sur le point relatif à l'établissement public des musées

Les questions relatives à la situation des personnels dans l'établissement public ont été posées par l'UNSA dès mai 2010. Elles sont actuellement sans réponse. Nous craignons que l'établissement public projeté soit créé sans que ses objectifs et ses règles de fonctionnement soient connus et qu'ensuite se développent des actions agressives pour les personnels. L'UNSA parlera donc du projet dans une perspective panoramique et forcément très résumée : les questions statutaires sont conditionnées par d'autres et les musées de la ville de Paris ne sont pas les seuls à avoir été réformés.

La réorganisation sous forme d'agence nous semble imprécise dans ses modalités et son contenu.

Ainsi, lors des comités de suivi, l'UNSA a rappelé ses questions sur la situation des personnels.

A ce jour, l'organisation de la future agence décrite dans le projet actuel est floue ; à titre d'illustration :

- le rôle de conseiller scientifique visé par le rapport initial ; censé apporter un « éclairage sur les questions techniques », il est à craindre qu'il tienne un rôle d'« éminence grise » en matière d'acquisition et de valorisation du patrimoine.
- le rôle des conservateurs dans le projet scientifique ; il est énoncé de manière très générale sans que soit traitée la question du pouvoir de décision et sans que l'on retrouve les compétences diversifiées décrites dans la fiche métier du corps.
- les relations entre l'agence et les musées ; la liste des fonctions qu'il faudrait mutualiser restent inconnues.

Le projet reste flou quant à la raison d'être des musées. Si le service public ne se résume pas à une juxtaposition de mesures mais doit les organiser et les hiérarchiser dans un projet.

3 points nous semblent devoir être relevés.

1. La question des ressources.

Les ressources possibles sont énumérées mais leurs proportions respectives sont ignorées. Or, le rapport de la cour des Comptes de mars 2011 et la littérature disponibles montrent que les ressources des musées de l'Etat croissent ainsi que la technosstructure. Si cette croissance est critiquée pour ses incohérences, elle semble aussi nécessaire pour que les musées jouent leur rôle.

Dans le même temps, les ressources offertes par le mécénat deviennent incertaines en raison du développement d'autres formes de mécénat (sportif, musical) plus attractives car elles valoriseraient mieux le mécène.

Dans ce contexte - mécénat aléatoire et organisation mal définie - fixer aux musées de la Ville un taux d'autofinancement de 30% nous semble hasardeux

2. La question des publics.

La diversification et l'élargissement des publics supposent des politiques qui s'appuient sur une organisation mais ces politiques sont différentes de l'organisation.

Elles sont souvent invisibles : l'attrait des musées pour les publics ne se résume pas à des audio-guides

Elles obligent à des arbitrages : les expositions ont un coût et peuvent défavoriser les collections permanentes

Elles sont organisées par des professionnels en lien avec d'autres entités publiques et d'autres territoires : nous citons les visites organisées par ATD Quart Monde et la politique même de la Ville en direction de publics jusqu'alors éloignés des musées ;

En marge de ce sujet, il nous semble nécessaire de tirer un bilan de la gratuité dans la mesure où elle ne semble pas avoir accru la fréquentation ; de commencer une réflexion sur la notion novatrice de médiation culturelle.

3. La question des personnels.

La valorisation de la chaîne de travail - du conservateur à l'agent de surveillance - doit précéder tout projet de long terme en raison de la diversité des compétences et des missions réunies dans un musée. Si cette problématique est partagée par tous les établissements recevant du public, elle est particulièrement forte dans les musées qui se trouvent « à l'intersection d'univers fortement différenciés »¹

Quelle que soit l'évolution du projet, l'UNSA demande a minima pour les personnels

- **Le maintien des règles du « bloc statutaire » et des règles des accords cadres ARTT et formation.**
- **La poursuite de la résorption de l'emploi précaire.**
- **Un engagement particulier de maintien dans l'emploi des vacataires.**

¹ Livre blanc des musées de France – Association générale des conservateurs des collections publiques de France